L'industrie de la conserve de poisson

1997/2303(INI) - 15/04/1998

Le rapport de Daniel VARELA SUANZES-CARPEGNA (PPE, E) sur l'industrie de la conserve a été adopté. Le rapport demande que la Commission européenne réalise une étude sur ce secteur, un plan d'action spécifique et un cadre global de soutien, un renforcement des contrôles des produits des pays tiers, la mise sur pied d'un laboratoire de référence qui garantisse la qualité et la conformité aux normes techniques, la création au sein de l'UCLAF d'un service spécialisé dans la pêche. Autre mesure demandée : lorsque les relations commerciales ou la politique de coopération exigent le maintien de certaines importations qui exercent une concurrence déloyale vis-à-vis des conserves communautaires, celles-ci doivent être déclarées produits sensibles avec les aides compensatoires prévues dans un tel cas. Enfin, le rapport souhaite des mesures spécifiques pour la sardine, comme une campagne de promotion de la consommation, et pour le thon (contrôle rigoureux de l'origine et de la qualité des produits importés, par exemple).